

**CONSEIL COMMUNAL DU 08 MAI 2017****MÉMO****SÉANCE PUBLIQUE**

- 1. Fabrique d'église de Desnié - Rattachement administratif complet à la commune de Theux – Approbation**  
Le Conseil décide d'approuver le rattachement administratif complet de la Fabrique d'église de Desnié à la commune de Theux.
- 2. Fabrique d'église de Desnié - Comptes de l'exercice 2016 – Approbation**  
Le conseil approuve les comptes de l'exercice 2016 portant:  
En recettes la somme de 17.452,25 €  
En dépenses la somme de 9.556,74 €  
Et clôture par un boni de 7.895,51 €
- 3. Fabrique d'église de Jehanster - compte 2016 – Avis**  
Le Conseil décide d'émettre un avis favorable à l'approbation du compte 2016.
- 4. Fabrique d'église de Jusleville - Comptes de l'exercice 2016 – Approbation**  
Le Conseil décide d'approuver les comptes de l'exercice 2016 portant:  
En recettes la somme de 29.734,07 €  
En dépense la somme de 18.943,85 €  
Et clôture par un boni de 10.790,22 €
- 5. Fabrique d'église d'Oneux - Comptes de l'exercice 2016 – Approbation**  
Le Conseil décide d'approuver les comptes de l'exercice 2016 portant:  
En recettes la somme de 18.302,08 €  
En dépenses la somme de 9.850,30 €  
Et clôture du compte par un boni de 8.451,78 €
- 6. F.N.C. CERCLE DES COMBATTANTS FRANCHIMONTOIS - Contrôle de l'utilisation de la subvention de 2016 - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2017**  
Le Conseil décide de leur octroyer une subvention pour l'exercice 2017 de 750,00 €.
- 7. Les Compagnons de Franchimont - Contrôle de l'utilisation de la subvention de 2016 - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2017**  
Le Conseil décide de leur octroyer une subvention pour l'exercice 2017 de 4.250,00 €.
- 8. Service de remplacement agricole "Ardenne-Eifel" ASBL - Contrôle de l'utilisation de la subvention de 2016 - Octroi d'une subvention pour l'exercice 2017**  
Le Conseil décide de leur octroyer une subvention pour l'exercice 2017 de 300,00 €.
- 9. Intercommunale - IMIO - Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 01 juin 2017 à 18h00 – approbation**  
Le Conseil communal approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 01.06.2017.
- 10. Intercommunale - IMIO - Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 01 juin 2017 à 19h00 – approbation**  
Le Conseil communal approuve l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'intercommunale IMIO du 01.06.2017.

- 11. Remise en état des plaines de jeux - Fourniture et placement de nouveaux modules - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché**  
Le Conseil approuve le cahier des charges destiné à remplacer les modules de jeux dans certaines plaines.
- 12. Aménagement d'un escalier de liaison entre Saint-Roch et le chemin des "1.500m" - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché – Ratification**  
Le Conseil ratifie les décisions du Collège communal du 27 mars 2017 et du 24 avril 2017 relative à la création d'un escalier de liaison entre Saint-Roch et le chemin des '1.500m' en vue de sécuriser le cheminement piéton dans le cadre de la Franchevoie.
- 13. Ecole communale de La Reid - Mise en peinture - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché**  
Le Conseil approuve le cahier des charges destiné à la mise en peinture des locaux abîmés suite aux différents travaux.
- 14. Cimetière de Polleur - Retournement des champs communs - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché – Ratification**  
Le Conseil ratifie les décisions du Collège communal relative au retournement de champs communs au cimetière de Polleur.
- 15. Acquisition d'un élévateur hydraulique neuf - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché**  
Le Conseil approuve le cahier des charges destiné à l'acquisition d'un nouvel élévateur hydraulique pour le garage.
- 16. Ecole communale de Polleur - Mise en place d'un nouveau préau - Approbation du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché**  
Le Conseil approuve le cahier des charges destiné à la mise en place d'un préau à l'école de Polleur.
- 17. Convention de commodat des parcelles communales cadastrées Theux, 1ère division, section D n°1785g,1785h, 1785v,1785k, 1785l,1785m, 1785n en lieu-dit "Campagne Saint Remacle" – Approbation**  
Suite à la demande d'un citoyen souhaitant occuper à titre précaire les parcelles communales sises « Campagne St Remacle » en vue de pâturage pour ses chevaux et dans l'attente de finaliser l'aliénation de ces parcelles, approuve le projet de commodat
- 18. Elaboration du projet de plan général d'alignement d'un tronçon du chemin des Aubépinés et du chemin innomé menant à la rue F.-X. Simonis – Décision**  
Une demande de permis d'urbanisation a été déposée en vue de construire 5 à 10 habitations chemin des Aubépinés (chemin n° 36), ce qui va engendrer de manière sensible une augmentation du trafic dans cette rue. Considérant que l'atlas des chemins vicinaux de Polleur reprend une largeur de 10m pour le chemin n° 36 mais qu'il n'atteint en aucun endroit cette largeur prévue, décide de l'élaboration d'un projet de plan général d'alignement et en précise certaines caractéristiques destinées au géomètre à choisir.
- 19. Aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée Theux, 1ère division, section D n° 1601h3 en lieu-dit "Campagne Saint-Remacle" - Décision, fixation des conditions – Approbation**  
Le Conseil communal marque un accord de principe pour procéder, de gré à gré, avec publicité, au prix minimum de 2,55€/m<sup>2</sup>, à l'aliénation d'une partie de la parcelle cadastrée Theux, 1ère division, section D n° 1601h3 en lieu-dit « Campagne St Remacle ».
- 20. Aménagements du village de Becco - Frais et honoraires liés aux mutations immobilières – Ouverture de crédit – Approbation**  
Dans le cadre du dossier des travaux d'aménagement du village de Becco, un crédit de 20.000€ a été inscrit au budget pour le paiement des prix, des frais, droits et honoraires d'un notaire. Considérant que les montants ne peuvent actuellement être déterminés de manière précise compte tenu des aléas qui se présenteront lors de l'accomplissement des démarches administratives préalables obligatoires pour la passation des actes notariés mais qu'il apparaît que ce crédit initial ne sera pas suffisant, le Conseil communal engage un crédit de 50.000€.
- 21. Agréation de la commune pour la compétence « Salubrité » sur son territoire.**  
Le Conseil communal décide de solliciter l'octroi de la compétence pour effectuer des enquêtes de salubrité.